

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal et ont reçus les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqué :

RÈGLEMENT
NUMÉRO 2008-PU-10

« Règlement modifiant le plan d'urbanisme 2008-PU-00, tel qu'amendé, de façon à modifier la terminologie »

- Avis de motion : 11 juillet 2023
- Adoption du projet de règlement : 11 juillet 2023
- Assemblée publique de consultation : 1^{er} août 2023
- Adoption du règlement par le conseil municipal : 8 août 2023
- Émission du certificat de conformité par la MRC de Roussillon : 6 septembre 2023

RÈGLEMENT
NUMÉRO 2009-Z-85.2

« Règlement relatif au zonage et en concordance au PPUD Marie-Victorin »

- Avis de motion : 11 juillet 2023
- Adoption du projet de règlement : 11 juillet 2023
- Assemblée publique de consultation : 1^{er} août 2023
- Adoption du règlement par le conseil municipal : 8 août 2023
- Émission du certificat de conformité par la MRC de Roussillon : 6 septembre 2023

RÈGLEMENT
NUMÉRO 2009-Z-86

« Règlement relatif au zonage et en concordance avec le règlement 2008-PU-10 »

- Avis de motion : 11 juillet 2023
- Adoption du projet de règlement : 11 juillet 2023
- Assemblée publique de consultation : 1^{er} août 2023
- Adoption du règlement par le conseil municipal : 8 août 2023
- Émission du certificat de conformité par la MRC de Roussillon : 6 septembre 2023

Ces règlements sont entrés en vigueur le 6 septembre 2023, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis Public* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 18 septembre 2023



Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière et directrice des Services juridiques